

DELIBERATION CR020-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 15 mai 2023 ;

Objet de la délibération : Allocation doctorale UA / LMU 2023

La Commission de la Recherche réunie le 22 mai 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La commission de la Recherche approuve la proposition d'allocation doctorale UA / LMU 2023.

Cette décision est adoptée à la majorité, avec 25 voix pour et une abstention.

Christian ROBLÉDO
Président
de l'Université d'Angers
Signé le 24 mai 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 24 mai 2023

Allocation doctorale UA / LMU 2023

Demandes Allocations UA /LMU

Pôle de recherche	UR UA/LMU	ED	Co Direction UA (HDR)	Co direction LMU (HDR)	Co encadrant.e UA	Co encadrant.e LMU	Cofinancement	Sujet de la thèse	Avis BCR
Santé	MINT (UA) IMMM (LMU)	3 MG	Jean-Christophe GIMEL	Guillaume BROTONS			Environnement et Fonctionnement Laboratoires + CNRS (en demande)	Formulation de <u>nanoemulsions</u> (<u>nanovecteurs</u> pour la santé) sur puce <u>microfluidique</u> , étude <u>inoperando</u> des chemins de formulation et interactions avec les biomembranes	Favorable
Santé/LL SHS	MITOVASC (UA) MIP (LMU)	ECLIS	Marc-Antoine CUSTAUD	Nicolas PEYROT			Fonctionnement : ANR e-WALKING	Déconditionnement des fonctions neuromusculaires et cardiovasculaires par une période de restriction de l'activité physique chez des sujets sains jeunes et âgés.	Défavorable
LLSHS	TEMOS (UA) 3LAM (UA-LMU)	ALL	Isabelle TRIVISANI	Patricia EICHEL-LOJKINE		Véronique SARRAZIN		Proximités animales et sauvagerie dans les contes, du <u>Straparole français (XVIes.)</u> au <u>Cabinet des fées (XVIIIes.)</u> : <u>re-création</u> , réception et pratiques éditoriales (<u>ProxAnim</u>)	Défavorable
LLSHS	CJB (UA) <u>CRéAAH</u> (LMU)	STT		Estelle BERTRAND	Arnaud DE LAJARTRE	Elodie SALIN		La fabrique patrimoniale des fortifications de l'Antiquité tardive. Analyse des outils de protection et de gestion de la loi Malraux à la démarche d'inscription à l'Unesco, à partir de l'enceinte romaine du Mans	Défavorable
MathSTIC	LAREMA (UA) LMM (LMU)	MASTI C		Alexandre POPIER	Mickael ESCOBAR-BACH		Thèse : Ligue cancer + Ministère Défense (en demande sur les deux organismes)	Modèles de processus stochastiques latents pour l'analyse de survie	Défavorable
MathSTIC	LARIS (UA) LIUM (LMU)	MASTI C	Paul RICHARD	Sébastien IKSAL		Rémi VENANT		Conception et développement d'outils numériques personnalisés et auto-adaptatifs pour la prise en charge de patients atteints de maladies neurodégénératives	Défavorable

21

Université d'Angers | Commission Recherche 22.05.20

POUR VOTE

angers